



MAIRIE d'OLMETO

ARRÊTÉ MUNICIPAL

n° 23-038

ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de la commune d'OLMETO

Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu l'arrêté en date du 13 Février 2023 portant sur les lignes directrices de gestion après l'avis favorable du comité technique en date du 7 février 2023.

ARRÊTE

ARTICLE 1: Au titre de l'année 2023 le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade actuel	Date effet
Sorba Esther	Adjoint technique	1 ^{er} Avril 2023
Tosi Ange	Adjoint technique	1 ^{er} Avril 2023
Petit Nathalie	Adjoint technique	1 ^{er} Septembre 2023

ARTICLE 2 : Conformément à l'article R 421-5 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Bastia peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Olmeto, le 4 Avril 2023

Le Maire,



José-Pierre MOZZICONACCI.